Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007

*Julie Solard**

En 2007, c'est à partir de 84 500 euros de revenu déclaré annuel par unité de consommation qu'une personne se situe parmi les 1 % les plus riches. Alors que la moitié des revenus des personnes les plus aisées ne sont pas des revenus d'activité, les autres très hauts revenus restent principalement assis sur des revenus d'activité, comme la grande majorité de la population. La population des très hauts revenus est plus âgée et plus concentrée en région parisienne que le reste de la population. Entre 2004 et 2007, les revenus moyens des très hauts revenus ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population. Le nombre de personnes franchissant des seuils symboliques de revenus annuels s'est également accru, d'où une augmentation notable des inégalités par le haut.

En 2007, le seuil d'appartenance aux très hauts revenus s'élève à près de 84 500 euros *(figure 1)*. Cette limite correspond, par exemple, à un couple de cadres supérieurs gagnant chacun 5 300 euros nets par mois. Ce seuil est également dépassé par un couple dont les revenus locatifs ou financiers s'élèvent à 2 600 euros mensuels et dont chacun des membres a un salaire net supérieur à 4 000 euros. En revanche, lorsque l'on considère des ménages avec deux enfants, le niveau de ressources mensuelles du ménage permettant d'être dans les très hauts revenus s'élève à près de 15 000 euros nets par mois.

Dans cette étude, l'expression « personnes à très hauts revenus » désigne le dernier 1 % de la distribution des revenus déclarés par unité de consommation *(encadré 1)*. Les personnes à très hauts revenus sont réparties en trois classes : le terme « les plus aisés » correspond au dernier dix-millime des personnes, soit les 0,01 % personnes aux plus hauts revenus déclarés par unité de consommation ; l'expression « très aisés » désigne les 0,09 % suivants ; enfin les « aisés » seront définis comme le reste du dernier centile de revenus, soit les 0,9 % suivants.

Les 99 autres pourcents de la population sont ainsi subdivisés : « la très grande majorité » ou les « neuf premiers déciles » désigne les premiers 90 % de la distribution des revenus déclarés par unité de consommation (par commodité, cette classe sera aussi nommée « les autres personnes », en particulier dans les figures). Cette très grande majorité rassemble donc les personnes modestes, les classes moyennes et une partie des classes supérieures. L'expression « hauts revenus » désigne les derniers 10 % de la distribution, sauf le dernier pourcent. Les hauts revenus sont donc un intermédiaire entre les neuf premiers déciles et les très hauts revenus.

La médiane des revenus des personnes à très hauts revenus se situe environ à 112 000 euros *(figure 2)*, ce qui correspond à plus de 6 fois le revenu déclaré par unité de consommation médian. Cela cache toutefois de fortes disparités : le revenu déclaré annuel par

* Julie Solard, Insee.

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2007

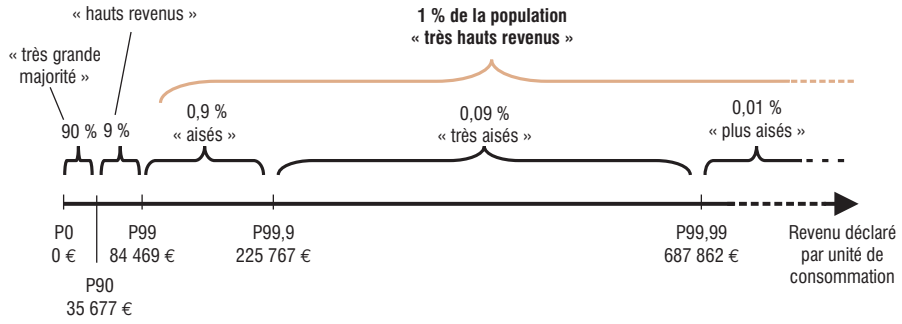

unité de consommation des personnes à très hauts revenus va de quelque 84 500 euros à plus de 13 millions d'euros (soit un peu plus d'un million d'euros mensuels). Même au sein des plus aisés, l'hétérogénéité est forte. Cette catégorie comprend seulement un peu plus de 5 800 personnes ; mais leur revenu par unité de consommation va de 688 000 euros (39 fois le revenu médian), à plus de 13 millions d'euros (plus de 700 fois le revenu médian).

Le revenu déclaré par unité de consommation moyen des plus aisés est de plus de 1,2 million d'euros par an. Cela correspond à 60 fois le revenu par unité de consommation moyen.

Même au sein des très hauts revenus, les revenus sont fortement concentrés sur quelques personnes

La concentration des revenus au sein des personnes à très hauts revenus est presque aussi forte que la concentration des revenus au sein de l'ensemble de la population. L'indice de Gini des revenus déclarés par unité de consommation vaut 0,36 pour l'ensemble de la population du champ ; il vaut 0,29 sur l'ensemble des très hauts revenus, et 0,28 sur les seuls plus aisés *(figure 2)*. Ainsi, même au sein des très hauts revenus, les revenus sont fortement concentrés sur quelques personnes. L'indice de Theil nous permet de formuler les mêmes conclusions.

2. Revenu déclaré par unité de consommation selon la classe

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés	**Les très hauts revenus**	**Ensemble**
Quantile inférieur (euros)	0	35 677	84 469	225 767	687 862	**84 469**	**0**
Médiane (euros)	16 479	44 262	107 663	297 200	970 445	**112 001**	**17 644**
Moyenne (euros)	16 913	48 003	118 634	335 246	1 269 555	**149 638**	**21 038**
Moyenne des revenus exceptionnels par unité de consommation (euros)	78	1 510	13 182	53 470	202 056	**18 696**	**393**
Revenu médian relatif[1]	0,9	2,5	6,1	16,8	55,0	**6,3**	**1,0**
Revenu moyen relatif[1]	0,8	2,3	5,6	15,9	60,3	**7,1**	**1,0**
Moyenne/ médiane	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	**1,3**	**1,2**
Indice de Gini	0,27	0,13	0,14	0,17	0,28	**0,29**	**0,36**
Indice de Theil	0,12	0,03	0,03	0,05	0,16	**0,23**	**0,26**

1. Revenu médian relatif = revenu médian de la classe / revenu médian de l'ensemble - Revenu moyen relatif = revenu moyen de la classe / revenu moyen de l'ensemble.
Lecture : 50 % des personnes à très hauts revenus ont un revenu déclaré par unité de consommation compris entre 84 469 euros et 112 001 euros, 50 % des très hauts revenus ont un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à 112 001 euros.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

La décomposition[1] de l'indice de Theil entre indice intraclasse et indice interclasse montre que le découpage en cinq classes de revenus n'explique qu'une bonne moitié des inégalités. L'hétérogénéité reste forte, à la fois dans les neufs premiers déciles, et dans la classe la plus haute, qui ne comprend que 5 800 personnes, mais dont les revenus sont très dispersés.

Les 10 % les plus riches reçoivent près de deux tiers des revenus du patrimoine et quatre cinquièmes des revenus exceptionnels

Les revenus d'activité sont les revenus les moins concentrés : contrairement aux revenus du patrimoine et aux revenus exceptionnels, les revenus d'activité sont perçus par la quasi-totalité de la population. À l'inverse, seules 40 % des personnes sont concernées par des revenus du patrimoine et 2 % par des revenus exceptionnels. Ce phénomène est le reflet de la forte concentration des patrimoines dans la population : alors que l'indice de Gini des revenus est habituellement de l'ordre de 0,3, celui des patrimoines est de l'ordre de 0,6.

La concentration de ces différents revenus peut être quantifiée plus précisément. L'indice de Gini[2] des revenus d'activité est de 0,37 ; celui des revenus du patrimoine de 0,93 ; enfin, celui des revenus exceptionnels de 0,998. Il faut cependant nuancer cette surconcentration des revenus du patrimoine et des revenus exceptionnels à l'aune de ce qu'ils représentent dans la totalité des revenus. Les revenus d'activité représentent en effet 92 % des revenus imposables totaux, contre 6 % pour les revenus du patrimoine[3] et 2 % pour les revenus exceptionnels.

Cette concentration des revenus du patrimoine et des revenus exceptionnels est visible sur les hauts revenus : les 10 % les plus riches reçoivent un quart des revenus d'activité déclarés, près de deux tiers des revenus du patrimoine et plus de quatre cinquièmes des revenus exceptionnels *(figure 3)*. Les très hauts revenus ont un poids économique encore plus important : ils ne constituent que 1 % de la population, mais représentent 5,5 % des revenus d'activité, 32,4 % des revenus du patrimoine et 48,2 % des revenus exceptionnels déclarés. Enfin, la part du revenu total détenue par les seules personnes les plus aisées est très élevée au regard de leur

3. Part du revenu détenu par chaque classe

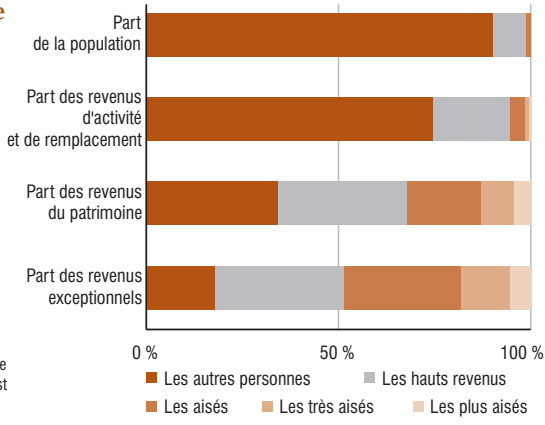

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

1. Les propriétés de décomposition de l'indice de Theil permettent de le décomposer en la somme de l'indice de Theil intraclasse et de l'indice de Theil interclasse. L'indice intraclasse, défini comme la somme des indices de Theil de chaque classe pondérée par le rapport du revenu moyen de la classe au revenu moyen total, vaut 0,10. Il est rendu élevé par le fort indice de Theil de la classe des plus aisés, dont la pondération est forte. L'indice de Theil interclasse vaut quant à lui 0,16.
2. L'indice de Gini des revenus d'activité est calculé seulement sur les revenus d'activité positifs ou nuls ; de même pour les revenus du patrimoine et les revenus exceptionnels.
3. Puisque seuls les revenus imposables sont considérés, cette part est vraisemblablement sous-estimée du fait des exonérations ou des dispositifs libératoires dont bénéficient ces revenus.

poids dans la population. Alors qu'ils représentent 0,01 % de la population, ils perçoivent 0,6 % des revenus déclarés. Leur pouvoir économique, au sens de la part du revenu détenu par personne, est donc 75 fois plus important que celui de la très grande majorité.

En moyenne, la moitié des revenus totaux des plus aisés sont des revenus du capital

Les revenus d'activité occupent une part décroissante des revenus totaux au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des revenus déclarés par unité de consommation *(figure 4)*. À l'inverse, les revenus du patrimoine et les revenus exceptionnels y prennent une part croissante : alors qu'ils ne représentent à eux deux que 2,6 % des revenus totaux des neuf premiers déciles, ils constituent 48 % des revenus totaux des personnes les plus aisées. Ainsi, contrairement au reste de la population, qui ne perçoit que des revenus d'activité, c'est-à-dire des revenus du « travail », les plus aisés perçoivent pour moitié des revenus du « capital » et pour moitié des revenus du « travail ».

4. Composition des revenus totaux de chaque classe

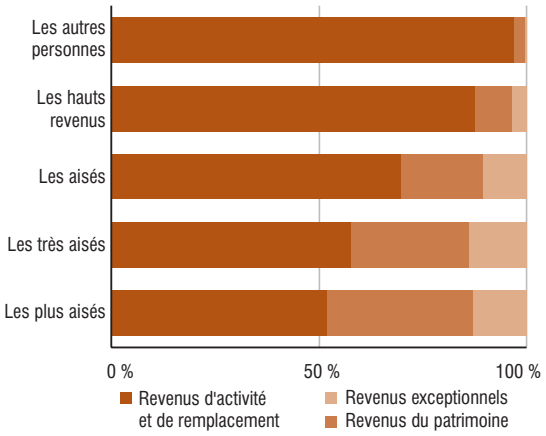

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : 51 % des revenus des plus aisés sont des revenus d'activité, 34 % des revenus du patrimoine et 15 % des revenus exceptionnels.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Plus les revenus sont élevés, plus la diversification des sources de revenus est importante. En 2007, 40 % de la population a touché des revenus du patrimoine contre 93 % des très hauts revenus *(figure 5)*. Seule 2 % de la population est concernée par des revenus exceptionnels ; 64 % des plus aisés en ont touché. De même que les revenus du patrimoine, les revenus exceptionnels sont très corrélés au niveau de revenu *(encadré 2)*. Ils représentent d'ailleurs une part non négligeable des ressources des très hauts revenus. Par ailleurs, ce sont en grande partie les mêmes personnes qui perçoivent des revenus exceptionnels chaque année. Sur les ménages que l'on peut suivre de 2006 à 2007 (83 %), 40 % de ceux touchant des revenus exceptionnels en 2007 en avaient déjà touché en 2006. Cette proportion croît avec le niveau de revenu puisque 60 % des ménages aisés, 68 % de ménages très aisés et 77 % des ménages les plus aisés sont dans ce cas.

La corrélation du niveau de revenu et de la diversification des sources n'est guère surprenante en soi : les revenus élevés peuvent provenir, et aussi être la source de patrimoines importants. Plus les revenus sont importants, plus les possibilités de constitution d'un patrimoine sont fortes. Inversement, la possession d'un patrimoine important est source de revenus, souvent différenciés. Par ailleurs, le patrimoine se diversifie au fur et à mesure qu'il augmente [Girardot et Marionnet, 2007].

5. Perception des différents revenus

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés	**Ensemble**
Part de la classe concernée (%)						
Revenus d'activité ou de remplacement	**99**	**100**	**99**	**99**	**98**	**99**
Salaires, allocations chômage, etc.	79	81	80	81	84	**79**
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	42	43	42	46	53	**42**
Revenus agricoles	2	3	4	5	7	**2**
Revenus industriels et commerciaux	4	7	13	16	23	**5**
Revenus non commerciaux	2	12	26	27	21	**3**
Revenus du patrimoine	**35**	**76**	**93**	**97**	**98**	**40**
Valeurs mobilières	27	61	81	89	93	**30**
Foncier	13	43	68	70	68	**16**
Valeurs mobilières soumises à prélèvement libératoire	14	44	67	76	79	**17**
Revenus exceptionnels	**1**	**8**	**25**	**43**	**64**	**2**
Plus values, gains divers et revenus au quotient	1	8	24	42	63	**2**
Gains de levée d'option	0	1	2	4	6	**0**
Moyenne du revenu (euros)						
Revenus d'activité ou de remplacement	**31 592**	**80 882**	**177 908**	**434 829**	**1 475 572**	**37 852**
Salaires, allocations chômage, etc.	30 243	69 603	133 659	334 477	1 115 577	**35 098**
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	14 482	28 157	26 328	27 438	48 926	**15 835**
Revenus agricoles	11 502	35 714	64 353	105 965	143 551	**14 255**
Revenus industriels et commerciaux	16 012	50 875	95 715	176 602	1 032 073	**20 113**
Revenus non commerciaux	22 264	67 898	167 026	428 991	1 148 230	**28 152**
Revenus du patrimoine	**2 333**	**10 759**	**53 691**	**220 856**	**991 252**	**3 849**
Valeurs mobilières	1 018	5 650	36 046	175 362	864 830	**1 993**
Foncier	3 601	9 063	25 182	64 456	140 762	**4 355**
Valeurs mobilières soumises à prélèvement libératoire	706	1 922	5 210	16 038	92 037	**879**
Revenus exceptionnels	**11 807**	**37 260**	**107 606**	**238 325**	**562 719**	**15 219**
Plus values, gains divers et revenus au quotient	11 308	33 714	96 120	201 745	421 313	**14 300**
Gains de levée d'option	38 720	72 208	175 794	516 649	1 672 519	**43 561**

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : 99 % de la population perçoit des revenus d'activité ou de remplacement. Pour ces personnes, les revenus d'activité ou de remplacement du ménage représentent en moyenne 37 852 euros annuels.
Note : on considère qu'une personne perçoit un type de revenus si le ménage auquel elle appartient perçoit ce revenu. Les moyennes sont effectuées uniquement sur les personnes concernées par le revenu.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Les très hauts revenus diversifient leurs sources de revenus, y compris leurs sources de revenus d'activité

99 % de la population appartient à un ménage qui déclare des revenus d'activité ou de remplacement *(figure 5)* et ils perçoivent en moyenne 38 000 euros. Ces revenus s'élèvent en moyenne à 178 000 euros pour les aisés, à 430 000 euros pour les très aisés et à 1 480 000 euros pour les plus aisés.

Pour quasiment tous les types de revenus d'activité, la proportion de personnes appartenant à un ménage percevant ce type de revenus d'activité est fortement croissante avec la position dans la hiérarchie des revenus.

Le principal revenu d'activité, les salaires au sens large, concerne 84 % des plus aisés. C'est une proportion légèrement plus forte que dans le reste de la population (79 %).

Il y a une forte surreprésentation des indépendants dans les très hauts revenus : sur l'ensemble de la population, 5 % des personnes touchent des revenus industriels et commerciaux ; mais 13 % des aisés, 16 % des très aisés et 23 % des plus aisés en touchent. De même, plus d'un quart des très hauts revenus perçoit des revenus non commerciaux, ce qui est presque dix fois plus fréquent que dans le reste de la population. Ces revenus non commerciaux sont en très grande majorité des revenus liés à l'exercice de professions libérales : médecins, avocats, etc. La proportion de personnes appartenant à un ménage percevant des revenus non commerciaux est conséquente chez les aisés et les très aisés, mais un peu moins chez les plus aisés.

Les montants moyens des salaires, des revenus commerciaux et des revenus non commerciaux dépassent toujours un million d'euros pour les plus aisés qui en perçoivent, ce qui est bien supérieur à ceux perçus par les autres très hauts revenus. 53 % des plus aisés perçoivent des pensions, retraites, rentes et revenus accessoires ; cela représente en moyenne, pour ceux qui en perçoivent, 49 000 euros par an. Ce montant, élevé dans l'absolu, est faible au regard des revenus des plus aisés, ce qui est normal puisqu'il s'agit principalement de revenus de remplacement. De même, les revenus agricoles, mineurs puisqu'ils ne concernent que 7 % des personnes les plus aisées et 4 % des autres personnes à très hauts revenus, ne sont pas des revenus d'activité à proprement parler pour la plupart de ces personnes, mais plutôt des revenus secondaires liés à l'entretien et à l'exploitation de terres en leur possession.

La perception de revenus du patrimoine est de plus en plus fréquente au fil de la hiérarchie des revenus. Cela est tout particulièrement vrai pour les revenus des valeurs mobilières ; en revanche, la proportion de personnes percevant des revenus fonciers atteint un palier en haut de la distribution[4]. En effet, au sein des très hauts revenus, de manière constante, 7 personnes sur 10 reçoivent des revenus fonciers. Ceci peut s'expliquer par la différence de liquidité, de disponibilité et de facilité de gestion entre valeurs immobilières et valeurs mobilières. Alors que les revenus du patrimoine du reste des très hauts revenus sont composés pour 40 % de foncier, ils ne représentent que 10 % des revenus du patrimoine des plus aisés, les 90 % restants étant des revenus de valeurs mobilières.

Enfin, la proportion de personnes percevant des gains de levée d'option croît avec le niveau de revenu déclaré par unité de consommation. La nature même de ces gains montre qu'une proportion non négligeable des plus aisés est constituée de cadres dirigeants. Cela est confirmé par le fait que le seuil des salaires du dernier décile des PDG des entreprises de plus de 50 salariés est de 212 600 euros en 2005 [Evain, 2007], c'est-à-dire que 2 300 PDG ont eu des rétributions supérieures à ce seuil en 2005, ce qui les place très approximativement dans les deux derniers millimes des plus hauts revenus d'activité, et donc, selon leurs autres revenus et la composition de leur famille, probablement dans les très hauts revenus.

4. Les revenus fonciers sont cependant sous-estimés à cause des SCI *(encadré 1)*.

32 % des plus aisés perçoivent essentiellement des revenus du capital

Les sources de revenus des plus aisés sont diversifiées, mais toutes n'ont pas le même poids dans leur revenu total. En effet, les revenus d'activité représentent plus de 80 % des revenus totaux de 44 % des plus aisés, et moins de 20 % des revenus totaux de 32 % des plus aisés *(figure 6)*. Il y a donc deux grands groupes parmi les plus aisés : ceux dont les revenus sont essentiellement des revenus d'activité, et ceux dont les revenus sont essentiellement des revenus du capital, les intermédiaires étant beaucoup moins fréquents. Cette bipolarisation n'est pas observée pour les autres très hauts revenus, pour lesquels les intermédiaires sont fréquents. Enfin, pour les neufs premiers déciles, la part des revenus d'activité est quasiment toujours supérieure à 80 %.

6. Proportion de personnes dont la part des revenus d'activité et de remplacement dans les revenus totaux est…

en %

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés
0 à <20 %	1	1	5	19	32
20 à <80 %	4	16	34	32	20
80 à 100 %	93	76	53	44	44
Les revenus d'activité et de remplacement ou la somme des revenus du patrimoine et des revenus exceptionnels sont négatifs	2	7	7	5	4

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : 44 % des personnes les plus aisées ont plus de 80 % de revenus d'activité et de remplacement.
Note : les personnes dont les revenus d'activité et de remplacement ou les revenus du patrimoine et les revenus exceptionnels sont négatifs sont mis à part afin de ne pas fausser les constats sur les autres profils.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Le taux d'imposition des revenus des personnes à très hauts revenus est de l'ordre de 20 %

La moyenne, sur les personnes à très hauts revenus, du taux d'imposition[5] des revenus déclarés est de 20 % *(figure 7)*. Aux impôts viennent s'ajouter les prélèvements sociaux (CSG, CRDS) sur les revenus qui n'ont pas été prélevés à la source.

Pour les revenus de 2007, la dernière tranche d'imposition, à laquelle est appliqué un taux d'imposition de 40 %, concerne les revenus supérieurs au nombre de parts multiplié par 67 546 euros. En appliquant le barème progressif de l'impôt sur le revenu, les revenus des plus aisés devraient donc en grande partie être imposés à 40 % (à 36 % en considérant les abattements). Or, pour les personnes très aisées et les personnes les plus aisées, le poids de l'imposition, même s'il est un peu plus important que pour les autres personnes à très hauts revenus, est de l'ordre de 25 % seulement. Cela représente, en moyenne, 270 000 euros par an pour les personnes les plus aisées. Les réductions d'impôt et déductions fiscales contribuent à diminuer le taux moyen d'imposition.

Les situations des personnes à très hauts revenus face à l'impôt sont cependant très variées. Sur les personnes aisées, la dispersion des taux d'imposition est relativement faible, une

5. Le taux d'imposition des revenus déclarés est calculé ici comme la somme des impôts sur les revenus d'activité, des impôts sur les revenus du patrimoine et des prélèvements libératoires, rapportée au revenu déclaré. Les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (de l'ordre de 3% du revenu déclaré pour les personnes à très hauts revenus), les impôts locaux et l'impôt de solidarité sur la fortune ne sont donc pas pris en compte.

7. Moyenne des taux d'imposition

en %

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés
Taux d'imposition des revenus déclarés	1	10	20	25	25
Taux d'imposition des revenus exceptionnels[1]	15	19	21	18	24
Proportion d'individus dont le taux d'imposition des revenus déclarés est :					
– inférieur à 15 %	99,8	86,8	21,7	16,2	23,2
– entre 15 et 25 %	0,1	13,0	56,1	29,2	29,8
– entre 25 et 35 %	0,0	0,2	21,8	45,8	19,2
– plus de 35 %	0,1	0,0	0,4	8,8	27,8

1. Le taux d'imposition moyen des revenus exceptionnels est calculé sur les seuls individus dont les revenus exceptionnels sont strictement positifs.
Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : pour 99,8 % de la classe P0 - P90, les impôts sur le revenu représentent moins de 15 % des revenus déclarés.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

grande majorité des personnes ayant un taux d'imposition des revenus déclarés compris entre 15 et 25 %. Sur les personnes les plus aisées, dont on a déjà constaté l'hétérogénéité des revenus, la dispersion est beaucoup plus forte. En effet, presqu'un quart des plus aisés a un taux d'imposition des revenus déclarés inférieur à 15 %, et plus d'un autre quart un taux d'imposition supérieur à 35 %.

Les personnes à très hauts revenus sont plus âgées et plus souvent situées en région parisienne

La personne de référence des ménages les plus aisés est en moyenne plus âgée de 1,2 an que celle des très aisés, de 1,8 an que celle des aisés, et de 5,3 ans que celle des personnes de la classe P0-P90 *(figure 8)*.

Cette différence d'âge se retrouve également sur la répartition de l'ensemble de la population fiscale par classe et par tranche d'âge : chez les très hauts revenus, il y a moins de personnes de moins de 25 ans, et plus largement moins de personnes à charge. Ce sont des unités de consommation supplémentaires, mais qui n'apportent aucune ressource : elles diminuent ainsi le revenu déclaré par unité de consommation de l'ensemble des membres du ménage, qui se retrouvent dans une classe un peu plus basse. La pyramide des âges des très hauts revenus présente un creux au niveau des 25-44 ans. En revanche, les 45-64 ans sont surreprésentés : premièrement, les personnes de ces tranches d'âge sont à l'apogée de leur carrière ; deuxièmement, elles ont pu accumuler tout au long de leur période d'activité un patrimoine permettant d'avoir des revenus financiers conséquents ; troisièmement, elles ont pu hériter d'un de leurs parents. Enfin, il y a encore une bonne proportion de 65-74 ans chez les plus aisés : ils ont encore des taux d'activité relativement élevés au regard de leur âge. Néanmoins, les 65 ans ou plus sont globalement sous-représentés chez les très hauts revenus, en raison notamment de la chute de leurs taux d'activité. Cela souligne l'importance des revenus d'activité pour appartenir aux très hauts revenus. Par ailleurs, les plus âgés ont peut-être déjà distribué une partie de leur fortune : les donations sont plus fréquentes dans les familles ayant des revenus confortables [Cordier, Houdré, Ruiz, 2007].

Chez les plus aisés, il y a nettement moins de ménages d'une seule personne. Le faible effectif de ménages d'une seule personne est notamment lié à un effet d'âge. Cet effet se retrouve également lorsque l'on regarde la répartition des personnes selon la situation matrimoniale du référent fiscal du ménage : il y a nettement moins de personnes dont le référent

8a. Caractérisation sociale des très hauts revenus

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés
Âge moyen du référent fiscal du ménage (en années)	50,0	52,8	53,5	54,1	55,3
Nombre de personnes moyen dans le ménage	3,24	2,90	3,06	3,09	3,08
Nombre de personnes à charge moyen dans le ménage	1,21	0,86	1,04	1,08	1,06
Taux de propriétaires de leur résidence principale (en %)	59,9	83,8	85,7	83,8	83,5
Proportion habitant en Île-de-France (en %)	17,2	34,5	40,5	52,0	65,2
Proportion dont la résidence principale est un appartement (en %)	37,5	33,5	36,7	44,5	52,2
Proportion d'individus résidant dans une habitation datant d'avant 1800 (en %)[1]	2,3	2,1	3,0	3,4	4,0
Ancienneté moyenne d'emménagement (en années)[2]	9,1	10,4	10,4	10,0	9,8
Répartition des individus par nombre de personnes dans le ménage (en %)					
1 personne	13,9	10,9	10,0	10,8	12,1
2 personnes	25,4	35,8	32,8	32,7	33,7
3 ou 4 personnes	41,9	41,9	41,7	38,9	34,9
Au moins 5 personnes	18,7	11,4	15,4	17,6	19,4
Répartition des individus par situation matrimoniale légale du référent fiscal du ménage (en %)					
Célibat, y compris union libre	22,1	14,1	9,6	8,9	8,8
Mariage	58,8	71,7	77,4	77,4	75,9
Pacs	0,9	1,3	0,9	0,7	0,6
Divorce ou séparation de fait	10,9	7,8	8,0	8,9	10,4
Veuvage	7,3	5,0	4,1	4,1	4,3
Répartition des individus par type de ménage (en %)					
Personne seule	13,9	10,9	10,0	10,8	12,1
Un seul adulte avec enfant(s)	8,7	2,4	2,6	2,9	3,4
Deux adultes sans enfant	20,9	34,1	31,2	30,9	31,7
Deux adultes avec enfant(s)	44,4	41,6	46,4	45,3	41,9
Autres ménages	12,1	10,9	9,9	10,0	10,9
Proportion de personnes telle que le plus gros apporteur de ressources du ménage[3] est :					
Un homme (en %)	68,3	74,8	81,3	84,8	86,0
Un homme, lorsque le plus gros apporteur a 44 ans ou moins (en %)	68,8	73,7	78,5	83,2	84,6
Un homme, lorsque le plus gros apporteur a 45 ans ou plus (en %)	67,9	75,4	82,3	85,3	86,4
Nombre moyen de personnes dans le ménage, lorsque le plus gros apporteur de ressources est un homme	**3,49**	**3,03**	**3,15**	**3,18**	**3,16**
Nombre moyen de personnes dans le ménage, lorsque le plus gros apporteur de ressources est une femme	**2,71**	**2,53**	**2,69**	**2,63**	**2,59**
Proportion moyenne d'apporteurs de ressources dans le ménage (en %)	**67,8**	**75,8**	**69,0**	**65,9**	**64,8**

1. Variable dont la fiabilité est douteuse.
2. L'ancienneté d'emménagement est calculée par rapport à la date d'entrée dans le local d'habitation du foyer fiscal présent depuis le plus longtemps.
3. Le plus gros apporteur de ressources est défini comme la personne du ménage qui a le plus de revenus d'activité et de remplacement, et dont ces revenus sont positifs. Il se peut donc que la personne gagnant le plus d'un ménage riche ait de faibles revenus d'activité et de remplacement (notamment en présence de déficits d'indépendants).
Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Du fait d'une erreur dans la version imprimée de l'ouvrage, les chiffres correspondant à la rubrique « répartition des individus par nombre de personnes dans le ménage » ont été corrigés.

8b. Caractérisation sociale des très hauts revenus : répartition des personnes par tranche d'âge

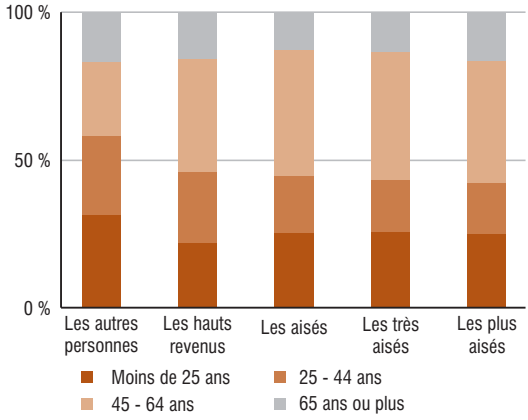

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : 43 % des plus aisés sont des personnes qui ont entre 45 et 64 ans.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

8c. Caractérisation sociale des très hauts revenus : répartition des personnes par tranche d'unité urbaine

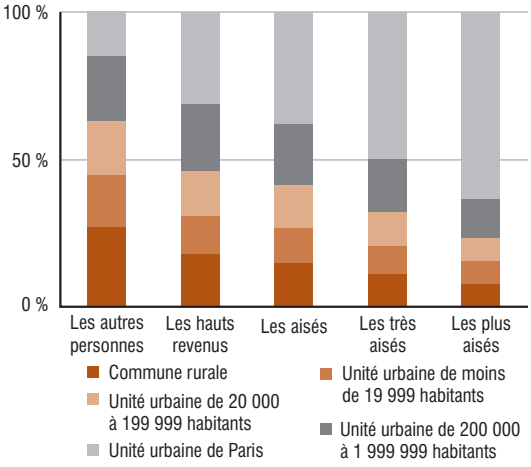

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : 63 % des plus aisés habitent dans l'agglomération parisienne.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

8d. Caractérisation sociale des très hauts revenus : surface habitable cadastrale de la résidence principale

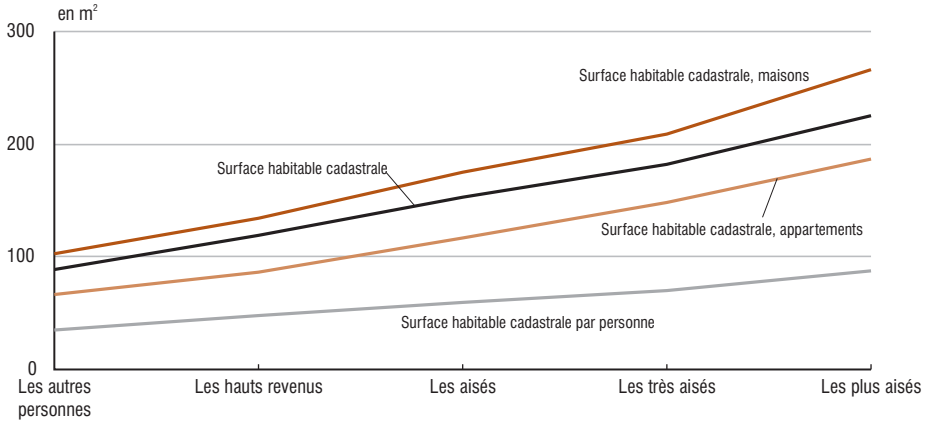

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : la surface habitable cadastrale moyenne des résidences des personnes de la classe P0-P90 est de 89 m². Celle des résidences des plus aisés est de 225 m².
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

fiscal est légalement célibataire, mais beaucoup plus dont le référent est marié. En revanche, la proportion de personnes dont le référent fiscal est divorcé ou séparé de fait est quasiment la même chez les plus aisés que dans la très grande majorité de la population.

Les très hauts revenus sont très fortement concentrés en région Île-de-France. Cette concentration, dans l'agglomération parisienne essentiellement, se fait au détriment des petites unités urbaines. Ainsi, 65 % des personnes les plus aisées résident en Île-de-France, contre 41 % du reste des très hauts revenus, et 17 % pour la majorité de la population. Pourtant, bien que les logements de la capitale soient en général moins grands que ceux de la province, la surface habitable cadastrale[6] moyenne de la résidence principale des plus aisés est très importante.

60 % des personnes des neuf premiers déciles vivent dans un ménage propriétaire[7] de sa résidence principale, et 85 % des hauts et très hauts revenus. La plupart de ceux-ci ont donc au moins un bien immobilier, de surface importante en moyenne.

Le principal apporteur de ressources du ménage est un homme pour 85 % des très aisés et des plus aisés, 81 % des aisés, 75 % des hauts revenus, et 68 % du reste de la population, mettant ainsi en avant l'inégalité salariale persistante entre hommes et femmes, et le peu de femmes à des postes à fortes responsabilités. Il n'y a pas de diminution notable de ces proportions lorsque cette statistique est restreinte aux personnes pour lesquelles le principal apporteur de ressources du ménage a moins de 45 ans.

Le nombre moyen de personnes dans le ménage est plus élevé lorsque le principal apporteur de ressources du ménage est un homme que lorsque c'est une femme, quelle que soit la position dans la hiérarchie des niveaux de vie : il est plus difficile pour une femme d'être le principal apporteur de ressources et d'avoir plusieurs personnes à charge.

La proportion moyenne d'apporteurs de ressources par ménage est relativement stable au fil de la hiérarchie des niveaux de vie, hormis un pic au niveau des hauts revenus : ces ménages ont un niveau de vie plus élevé que ceux de la très grande majorité de la population, entre autres parce que plus de membres du ménage apportent des ressources. En revanche, ce sont les montants de revenus apportés qui différencient les hauts revenus des très hauts revenus.

Les revenus des plus aisés sont irréguliers, mais restent confortables d'une année sur l'autre

Au sein des ménages que l'on peut suivre de 2006 à 2007, la quasi-totalité de ceux dont le niveau de vie est inférieur au neuvième décile en 2007 étaient déjà dans cette situation en 2006 (98 % des ménages). Mais seuls 71 % des ménages d'aisés, 62 % des ménages de très aisés et 56 % des ménages de plus aisés étaient déjà dans leur classe en 2006. Certes, ces constats sont à relativiser en raison de la différence de taille des classes considérées. Cependant, l'amplitude de variation de revenus permettant de rester dans une classe est d'autant plus importante que les revenus perçus sont importants. Cela souligne que les revenus perçus par les ménages de plus aisés sont des revenus irréguliers, dépendant de la conjoncture, des choix de placements et d'investissements, des résultats d'entreprises, des attributions de primes, etc.

Certes, 44 % des ménages de plus aisés ne figuraient pas parmi les plus aisés en 2006, mais ils se situaient cependant très majoritairement au niveau des aisés ou des très aisés. Le revenu déclaré par unité de consommation moyen des ménages « entrants » dans la classe des plus

6. La notion utilisée ici est celle de surface habitable cadastrale. C'est la surface déclarée qui permet le calcul de la taxe d'habitation. Elle est cependant difficilement comparable aux notions de surface habituelles. En effet, la surface habitable cadastrale est une surface pondérée, déterminée en affectant la surface réelle de correctifs destinés à tenir compte de la nature des différentes parties du local, ainsi que de sa situation, de son importance, de son état et de son équipement.
7. Propriétaire plein ou accédant à la propriété.

aisés s'élève à environ 1 076 000 euros en 2007 *(figure 9)*. Il était en moyenne 3,4 fois plus faible en 2006.

2 082 ménages des plus aisés sont présents en 2006, et 400 sont absents : soit ils n'ont pas été retrouvés (déménagements notamment), soit ils ont été mis hors champ (leurs revenus déclarés 2006 étaient négatifs). Sur ceux qui sont suivis, les différences entre les « entrants » et les « persistants » sont notables : les ménages « persistants » sont en beaucoup plus grande proportion franciliens, un peu plus âgés, et avec en moyenne un revenu déclaré par unité de consommation de 33 % plus élevé.

9. Ménages entrants versus ménages persistants de plus aisés

	Entrants	Persistants
Effectif	919	1 163
Proportion habitant en Île-de-France (en %)	53	70
Âge de la personne de référence du ménage (en années)	56	60
Surface fiscale totale du logement (en m²)	187	219
Ancienneté d'emménagement dans le logement (en années)	11	12
Nombre de personnes dans le ménage	2,42	2,34
Répartition des personnes par tranche d'âge (en %)		
Moins de 25 ans	25	24
25-44 ans	18	13
45-64 ans	43	42
65 ans ou plus	14	21
Répartition des ménages selon la situation matrimoniale légale du référent fiscal du ménage (en %)		
Célibat, y compris union libre	13	12
Mariage	63	65
Pacs	1	0
Divorce ou séparation de fait	16	13
Veuvage	7	10
Répartition des ménages par type de ménage (en %)		
Personne seule	26	26
Un seul adulte avec enfant(s)	3	3
Deux adultes sans enfant(s)	38	42
Deux adultes avec enfant(s)	26	22
Autres ménages	7	7
Revenu déclaré par unité de consommation en 2007	**1 075 952**	**1 429 524**
Revenu déclaré par unité de consommation en 2006	313 110	1 267 446
Revenus d'activité et de remplacement	**1 030 252**	**1 226 135**
Salaires et allocations chômage	549 283	740 924
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	21 580	46 306
Revenus des professions non salariées	459 389	438 904
Revenus du patrimoine	**712 999**	**1 084 440**
Valeurs mobilières	558 623	891 749
Foncier	57 559	144 589
Valeurs mobilières soumises à prélèvement libératoire	96 817	48 101
Revenus exceptionnels	**226 117**	**437 446**
Plus values, gains divers et revenus au quotient	190 855	326 715
Gains de levée d'option	35 262	110 732

Champ : ménages dans la classe des plus aisés de 2007 retrouvés en 2006.
Note : on appelle persistants les ménages de personnes qui faisaient déjà partie des plus aisés en 2006, et entrants ceux qui étaient plus bas dans la distribution en 2006.
Lecture : 70 % des persistants habitent en Île-de-France, contre 53 % des entrants.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Une explosion du nombre de personnes riches entre 2004 et 2007…

Le haut de la distribution des revenus s'élargit : depuis 2004, le nombre de personnes riches est en forte augmentation *(figure 10)*. Entre 2004 et 2007, le nombre de personnes dépassant les 100 000 euros constants de revenu par unité de consommation a crû de 28 %, et de 70 % pour les personnes au-dessus du seuil à 500 000 euros.

En parallèle, depuis quelques années, les statistiques fiscales révèlent une augmentation forte du nombre de redevables à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). En effet, le nombre de foyers redevables de l'ISF au titre de l'année civile 2004 est de 336 000, soit 12 % plus élevé que l'année précédente (cf. annuaire statistique de la DGFiP), et plus élevé encore les trois années suivantes : l'impôt de solidarité sur la fortune touche ainsi 528 000 foyers en 2007. Pourtant, le seuil de l'ISF est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire. Les seuils, depuis 2004, sont donc toujours entre 754 000 euros et 761 000 euros de 2007. Cette évolution du nombre de foyers possédant un patrimoine important correspond principalement à une valorisation des actifs immobiliers et mobiliers possédés.

Ainsi, d'un côté, la valorisation forte des actifs sur la période 2004-2007 a fait augmenter le nombre de hauts patrimoines ; de l'autre, on observe une augmentation du nombre de riches en termes de revenus.

10. Évolution du nombre de personnes riches

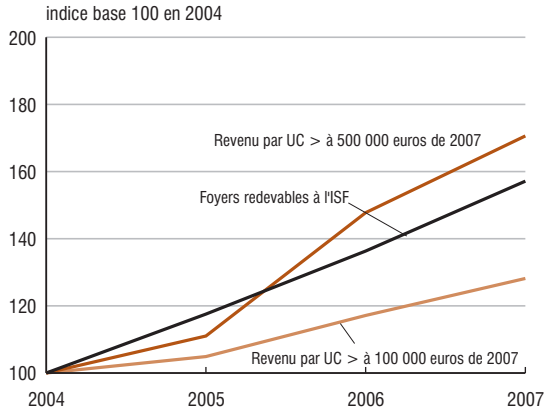

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : le nombre de personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est supérieur à 500 000 euros de 2007 augmente de 70 % entre 2004 et 2007, passant ainsi de 6 500 à un peu plus de 11 000.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2004 à 2007, calculs Insee.

… accompagnée d'une explosion des revenus touchés par les personnes à très hauts revenus…

Les revenus d'activité, revenus ultra majoritaires d'une grande partie de la population, ne représentent que deux tiers des ressources des très hauts revenus, les revenus du patrimoine et les revenus exceptionnels formant le dernier tiers.

Or, ces différents types de revenus ont connu des évolutions contrastées sur la période 2004-2007 *(figure 11)*. Alors que les revenus d'activité n'ont progressé que de 11 % entre 2004 et 2007, les revenus du patrimoine et les revenus exceptionnels ont connu des progressions beaucoup plus fortes (46 % pour les revenus du patrimoine, 55 % pour les revenus exceptionnels). L'évolution de ces deux types de revenus, majoritairement touchés par les personnes les plus aisées, et principalement tirés de la possession de patrimoine, contribue ainsi à une hausse des inégalités dans le haut de la distribution.

L'augmentation des revenus d'activité chez les très hauts revenus est nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population entre 2004 et 2007. En effet, alors que l'évolution

2004-2007 de ces revenus est de 9 % sur P0-P90, et est même un peu plus faible pour P90-P99, ces revenus augmentent de 20 % chez les très aisés et de 39 % chez les plus aisés. Tous les revenus des plus favorisés ont donc connu une période faste, d'où une augmentation des inégalités par le haut. Cette tendance est un peu plus ancienne [Landais, 2008], bien qu'elle se soit fortement accentuée sur la période considérée ici.

Sur la période 2004 - 2007, 67 % de la croissance des revenus déclarés profite à la classe P0-P90. Les 33 % restants bénéficient aux hauts et aux très hauts revenus. Parmi eux, les très aisés et les plus aisés, qui ne représentent que 0,1 % de la population, profitent de 4,6 % de la croissance des revenus déclarés.

La croissance des revenus d'activité se répartit de façon plus égalitaire : 75 % de cette croissance bénéficie aux neuf premiers déciles. En revanche, la croissance des revenus du patrimoine est très inégalitairement répartie : les hauts et très hauts revenus captent 72 % de la croissance, et le reste de la population seulement 28 %.

11. Évolution des masses de revenus

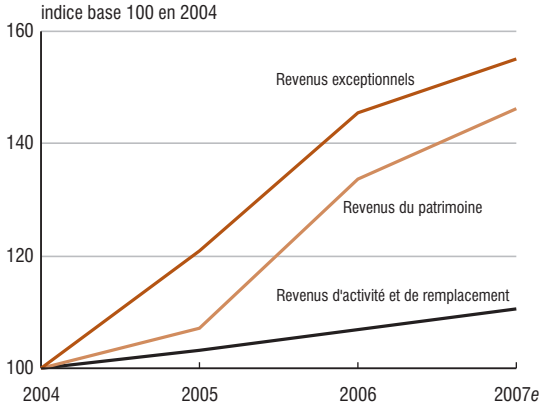

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : entre 2004 et 2007, l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement déclarés par les ménages du champ augmente de 11 %.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2004 à 2007, calculs Insee.

… d'où une augmentation des inégalités par le « très haut »

L'évolution du revenu moyen des neuf premiers déciles est régulière et modérée entre 2004 et 2007 *(figure 12)*, à un rythme un peu plus soutenu que l'inflation. L'évolution du revenu moyen des hauts revenus est très similaire : ces derniers ont connu la même évolution que la très grande majorité de la population, s'appauvrissant ainsi relativement aux très hauts revenus, qui ont connu une évolution beaucoup plus forte sur la même période.

L'évolution de la part de revenu détenue entre 2004 et 2007 par les différentes classes met en avant l'enrichissement relatif des très hauts revenus *(figure 13)*. Certes, ces derniers ont une part initiale faible, puisqu'ils sont en nombre très réduit, mais elle a fortement augmenté entre 2004 et 2007, ce qui a induit une très légère baisse de la part détenue par les neuf premiers déciles.

L'indice de Theil quantifie plus précisément les évolutions des inégalités sur la période considérée. Cet indice vaut 0,24 en 2004, et 0,26 en 2007. L'indice de Gini a une évolution similaire, bien que moins forte : il passe de 0,35 à 0,36. Ces variations indiquent une augmentation de la concentration des revenus au cours de la même période. ■

12. Évolution du revenu moyen par classe

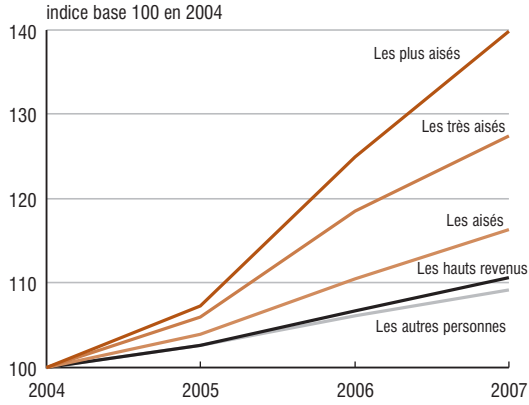

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : le revenu moyen des plus aisés a progressé de 40 % en 3 ans.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2004 à 2007, calculs Insee.

13. Évolution de la part des revenus détenue par l'ensemble des personnes de chaque classe

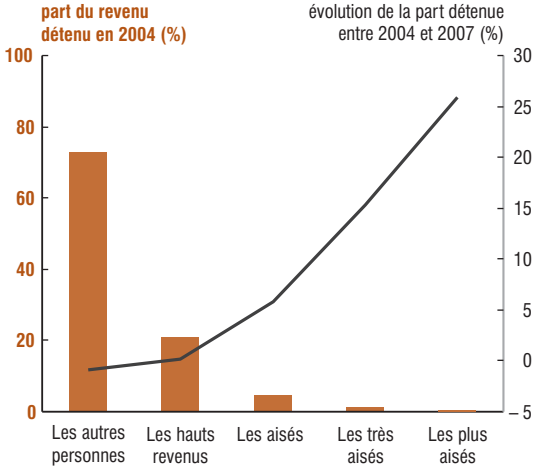

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2004, les plus aisés détenaient 0,5 % des revenus. Leur part a progressé de 26 % en 3 ans.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2004 à 2007, calculs Insee.

Définitions

Foyer fiscal : ensemble des personnes rattachées à une même déclaration de revenus. C'est donc soit une personne soit un couple marié ou pacsé, plus éventuellement des personnes à charge ou des enfants rattachés.

Ménage fiscal : ensemble des personnes vivant dans le même local d'habitation. Un ménage fiscal peut être constitué d'un ou plusieurs foyers fiscaux.

Personne de référence fiscale : c'est le contribuable qui paye la taxe d'habitation. Lorsque le foyer qui paye la taxe d'habitation est centré sur un couple, la priorité est donnée à l'homme.

Encadré 1

Source et définitions

Les résultats présentés dans cette étude sont issus de l'exploitation exhaustive et conjointe des fichiers des déclarations de revenus et des fichiers de la taxe d'habitation. La classe « les autres personnes » fait parfois l'objet d'une exploitation au dixième. L'année de référence des tableaux présentés est l'année 2007 : les résultats sont tirés de l'exploitation des déclarations faites en mai 2008 portant sur l'intégralité des revenus imposables perçus en 2007. La résidence des ménages est leur résidence principale au 1er janvier 2008. Les exploitations en évolution portent sur les années 2004 à 2007.

À partir des données de la taxe d'habitation est définie la notion de **ménage fiscal**.

Le ménage fiscal diffère du ménage ordinaire, puisqu'une partie des ménages concernés par des événements de type mariage, décès ou séparation est exclue, à cause de l'impossibilité de reconstituer leurs revenus annuels ; les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) ne sont pas comptés en tant que tels (les personnes en question étant incluses dans le ménage de rattachement fiscal). Les structures collectives sont en outre exclues.

La source couvre l'ensemble des personnes appartenant à des ménages fiscaux résidant en France métropolitaine. Nous nous restreignons aux personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif (les déficits correspondant un peu plus souvent à des investissements qu'à des situations de pauvreté, situation dans laquelle les revenus sont en général très faibles voire nuls, mais rarement négatifs). On classe les personnes selon leur position dans la distribution du revenu déclaré par unité de consommation.

Définitions

Les **revenus déclarés** du ménage sont définis comme la somme des revenus des différents foyers fiscaux qui le composent. Ils se déclinent en deux volets : d'une part, les revenus d'activité, d'autre part, les revenus du patrimoine.

Les **revenus d'activité** désignent ici les revenus d'activité et les revenus de remplacement. Ils sont composés des :

– salaires, y compris traitements et allocations chômage ;

– revenus des professions non salariées : revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux (RIC) (artisans et entrepreneurs), revenus non commerciaux (RNC) (professions libérales) ;

– pensions, retraites, rentes et revenus accessoires (RIC et RNC non professionnels).

Les **revenus du patrimoine** correspondent à la somme des :

– revenus fonciers (nets des déductions et des abattements),

– et des revenus des valeurs mobilières, qu'elles aient déjà été soumises à un prélèvement libératoire ou non (avant abattements).

Le revenu déclaré du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute personne de plus de 14 ans supplémentaire, 0,3 pour tout enfant de 13 ans et moins supplémentaire) pour pouvoir comparer des personnes appartenant à des ménages de composition différente. La notion de revenu considérée, le **revenu déclaré par unité de consommation**, est donc un revenu avant redistribution, d'où un effet d'accentuation des inégalités. En effet, les indicateurs d'inégalité sont habituellement calculés après redistribution, ce qui correspond beaucoup plus à leur perception réelle.

Sont comptés à part les **revenus exceptionnels**, composés des gains de levée d'option et des plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient. Ils ne sont pas compris dans le revenu déclaré des ménages car ces revenus sont très volatils et dépendent de l'année considérée. Ils créeraient ainsi une forte instabilité de la hiérarchie des revenus au sein du dernier centile. Leur omission dans la notion de revenus déclarés ne crée cependant pas de problème majeur, puisque la propension à percevoir des revenus exceptionnels est très corrélée, positivement, à la position dans la hiérarchie des revenus.

Pour la somme des revenus et des revenus exceptionnels, on emploie le terme de **revenu total**.

Limites

Les revenus considérés ici sont restreints aux revenus imposables en France. Les revenus perçus et imposés à l'étranger sont exclus du champ : il est difficile de cerner exactement ce qu'ils recouvrent. Cependant, les revenus imposés à l'étranger sont perçus nettement plus fréquemment par les très hauts revenus que par le reste de la population.

Par ailleurs, les fichiers fiscaux ne couvrent que les revenus déclarés. Une partie des revenus des ménages sont donc absents : certains sont exonérés de l'impôt sur le revenu (assurances-vie, cession d'options ou d'actions inférieure à 20 000 euros), d'autres sont contenus dans une enveloppe

Encadré 1 (suite)

elle-même exonérée (PEA), d'autres sont réinvestis (revenus industriels et commerciaux).

En outre, la couverture des revenus des valeurs mobilières soumis à prélèvement libératoire est relativement mauvaise (de l'ordre de 20 à 25 % de la masse est couverte) : en effet, ces revenus, imposés à la source, sont sous-déclarés, puisqu'ils n'interviennent pas dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Ils sont néanmoins pris en compte dans cette étude.

Enfin, les biens immobiliers peuvent être possédés par le biais de SCI (sociétés civiles immobilières). Le régime d'imposition des SCI est déterminé en fonction de la qualité des associés ; par ailleurs, la SCI peut opter pour l'imposition à l'impôt sur les sociétés. Ainsi, les revenus tirés des SCI ne sont pas forcément déclarés en tant que revenus fonciers, d'où une sous-estimation de cette catégorie de revenus.

Encadré 2

64 % des plus aisés ont perçu des revenus exceptionnels en 2007

Contrairement aux revenus d'activité, perçus par la quasi-totalité de la population, et aux revenus du patrimoine, perçus par 40 % des personnes, seuls 2 % de la population ont touché des revenus exceptionnels en 2007. Ces revenus ne sont traditionnellement pas pris en compte dans la constitution de la hiérarchie des revenus, quitte à être réimputés a posteriori, en raison de leur caractère irrégulier.

Les revenus « exceptionnels » sont les revenus suivants :

– les plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient, qui constituent environ 90 % des revenus exceptionnels. La possession de valeurs mobilières donne lieu au versement de dividendes, qui forment la majorité de la case « revenus des valeurs mobilières ». C'est la cession de ces valeurs mobilières qui donne lieu à des plus ou moins-values, et forment l'essentiel de la case « plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient ». Or, alors que les plus-values sont imposées au taux fixe de 16 ou 18 % (selon que ce sont des plus-values mobilières ou immobilières), les revenus des valeurs mobilières sont imposés selon la tranche de revenus du foyer fiscal, donc pour une grande partie des très hauts revenus dans la tranche à 40 %. La répartition des revenus entre « revenus des valeurs mobilières » et « plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient » est donc souvent le fait de choix financiers ;

– les gains de levée d'option : environ 10 % des revenus exceptionnels. Ils sont issus de la cession d'options d'achat. Les options d'achat sont des avantages accordés aux salariés d'une entreprise, touchés seulement en cas de gain potentiel. Leurs gains sont soumis à impôt, et donc comptabilisés ici, seulement si la cession intervient dans le délai d'indisponibilité de quatre ans après l'attribution de l'option (sauf en cas de licenciement ou de retraite) et si la cession est supérieure à un certain montant (20 000 euros en 2007). Les gains de levée d'option sont donc des « primes » exceptionnelles attribuées à des salariés, majoritairement des cadres dirigeants.

Or, il s'avère que ces revenus ne sont pas si « exceptionnels », puisqu'ils sont relativement courants pour les personnes les plus aisées. En effet en 2007, 64 % des personnes les plus aisés, 43 % des personnes très aisées, et 25 % des personnes aisées ont perçu des revenus exceptionnels. En revanche, seuls 8 % des hauts revenus et 1 % des personnes appartenant aux neuf premiers déciles ont perçu ces mêmes revenus. Ces proportions sont stables dans le temps.

La perception de plus-values est très liée à la perception de revenus du patrimoine et au niveau de revenu

Les déterminants de la perception par un ménage de plus-values et ceux de la perception par un ménage de gains de levée d'option sont très différents, bien que la corrélation entre gains de levée d'option et plus-values soit importante. C'est la perception d'un revenu du patrimoine qui explique le plus la perception des plus-values. À l'inverse, c'est la perception de revenus d'activité qui joue le plus pour les gains de levée d'option. Ceci est tout à fait conforme à la nature de ces deux types de revenus.

Encadré 2 (suite)

Propension à la perception de revenus exceptionnels

	Propension à la perception de plus-values, gains divers et revenus au quotient			Propension à la perception de gains de levée d'option		
	Effet	Student	Pouvoir explicatif de la dimension	Effet	Student	Pouvoir explicatif de la dimension
Constante	– 12,54	83,6		– 16,58	30,7	
Logarithme du revenu déclaré par unité de consommation	0,72	68,1	17,4 %	0,12	4,1	0,1 %
Résidence principale en Île-de-France	0,44	41,3	6,2 %	1,24	32,6	13,6 %
Âge de la personne de référence	0,01	2,9	5,8 %	0,37	22,1	9,1 %
Âge de la personne de référence au carré	0,0001	4,6		– 0,004	22,7	
Nombre de personnes de 14 ans ou plus	0,21	31,7	5,3 %	0,06	3,2	0,1 %
Nombre de personnes de moins de 14 ans	0,19	23,5		n.s.		
Situation matrimoniale légale de la personne de référence : mariage ou pacs versus célibat, séparation ou veuvage	– 0,06	4,4	0,1 %	0,52	11,5	1,5 %
Effet global des indicatrices de perception d'un revenu d'activité et de remplacement			**1,4 %**			**14,9 %**
Perception de salaires et allocations chômage	– 0,11	8,2	0,3 %	0,76	9,5	1,1 %
Perception de pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	0,12	10,3	0,4 %	0,09	2,7	0,0 %
Perception de revenus non commerciaux	0,04	2,8	0,1 %	– 1,41	23,2	8,5 %
Perception de revenus industriels et commerciaux	0,08	5,1	0,1 %	– 1,13	13,8	2,9 %
Perception de revenus agricoles	0,29	12,4	0,6 %	-0,40	3,6	0,1 %
Effet global des indicatrices de perception d'un revenu du patrimoine			**29,3 %**			**6,5 %**
Perception de revenus fonciers	0,23	19,6	1,4 %	– 0,62	18,9	4,0 %
Perception de revenus des valeurs mobilières soumises à prélèvement libératoire	0,46	37,4	5,3 %	0,62	15,4	2,8 %
Perception de revenus des valeurs mobilières	1,00	55,3	13,1 %	– 0,19	4,3	0,2 %
Perception plus values, gains divers ou revenus au quotient	Pas dans le modèle			1,37	41,4	19,0 %
Perception de gains de levée d'option	1,35	41,3	6,2 %	Pas dans le modèle		
Perception revenus de l'étranger	0,07	2,3	0,1 %	0,74	13,3	1,7 %

Champ : ménages fiscaux de France métropolitaine dont les individus appartiennent à la classe des très hauts revenus.
Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le fait de résider en Île-de-France augmente la probabilité de percevoir des plus-values et gains divers. Le fait d'ôter cette variable diminuerait le pouvoir explicatif du modèle de 6,2 %.
Note : modèle logit.
Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Toutes choses égales par ailleurs, l'effet du revenu sur la perception de plus-values est important : plus le ménage dispose de revenus importants, plus il a des chances de percevoir en plus des plus-values. Les gains de levée d'option, étant davantage liés à l'activité exercée, sont, au sein des très hauts revenus, peu dépendants du niveau de revenu.

Toutes choses égales par ailleurs, les ménages d'Île-de-France ont une plus forte probabilité de percevoir des plus-values que les provinciaux. Ceci est encore plus marqué pour les gains de levée d'option : le coefficient positif de la résidence en Île-de-France est élevé, et le pouvoir explicatif de cette dimension est particulièrement fort, ce qui souligne le fait que les gains de levée d'option sont majoritairement attribués à des cadres, au sein des sièges français des compagnies.

Les ménages de grande taille ont davantage tendance à percevoir des plus values ou des gains de levée d'option : plus de membres du ménage sont susceptibles d'en percevoir.

Encadré 2 (suite)

L'âge de la personne de référence joue également, même si son effet peut paraître léger. Les options sont accordées à des personnes actives, ce qui est illustré par un coefficient négatif de l'âge au carré de la personne de référence. En revanche, plus la personne de référence du ménage est âgée, plus le ménage peut percevoir des plus-values. Les personnes âgées adopteraient ainsi des comportements plus risqués en bourse. Or, des études montrent que les plus de 70 ans sont les plus averses au risque en général, mais les moins averses aux risques patrimoniaux [Arrondel, Masson, Verger, 2004]. En effet, ils sont à un âge où les responsabilités familiales s'amenuisent, d'où probablement une valeur plus faible accordée aux risques de perte d'argent. Par ailleurs, les personnes âgées sont plus souvent inactives et disposent en général de plus de temps pour optimiser leurs placements de patrimoine.

Encadré 3

Couples de très hauts revenus

La proportion de couples dont l'un des conjoints n'apporte pas de ressources est de 18 % dans les neuf premiers déciles, de 12 % chez les hauts revenus, de 23 % chez les aisés, de 31 % chez les très aisés, et de 37 % chez les plus aisés : plus d'un tiers des conjoints des plus aisés n'apporte pas de ressources au ménage. Lorsque le principal apporteur de ressources est une femme, cette proportion est très nettement plus faible (8 %) : alors que les femmes au foyer sont nombreuses chez les plus aisés, les hommes au foyer sont rares. Lorsque le couple vit en union libre (par opposition à un couple marié ou pacsé), le conjoint est toujours plus fréquemment apporteur de ressources, ce qui est lié à son absence de garanties de ressources en cas de rupture. Enfin, l'âge du principal apporteur de ressources a peu d'effet sur le fait que le conjoint soit ou non apporteur de ressources, ce qui met en évidence la stabilité du schéma social des très hauts revenus.

Couples et revenus individuels d'activité et de remplacement

en %

	Les autres personnes	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés
Proportion de couples dont l'homme est le plus gros apporteur de ressources[1]	**79**	**79**	**85**	**88**	**89**
Proportion de couples en union libre (versus mariage/pacs)	**20**	**14**	**8**	**7**	**6**
Proportion de couples dont un des conjoints n'apporte pas de ressources	**18**	**12**	**23**	**31**	**37**
quand le plus gros apporteur de ressources est un homme	20	15	26	35	40
quand le plus gros apporteur de ressources est une femme	8	3	5	6	8
en situation de mariage ou pacs	19	14	24	33	38
en union libre	10	2	5	9	13
quand le plus gros apporteur de ressources[1] a 44 ans ou moins	17	8	18	29	35
quand le plus gros apporteur de ressources[1] a 45 ans ou plus	18	14	25	32	37
Répartition des couples par tranche de rapport de revenu individuel d'activité ou de remplacement					
Rapport inférieur à 2	50	47	22	14	10
Rapport entre 2 et 5	21	27	25	14	10
Rapport entre 5 et 10	6	7	14	11	6
Rapport entre 10 et 100	5	6	14	24	23
Rapport supérieur à 100	1	1	1	3	11
Le revenu d'un des conjoints est déficitaire ou nul	18	12	24	33	41

1. Le plus gros apporteur de ressources est défini comme la personne du ménage qui a le plus de revenus d'activité et de remplacement, et dont ces revenus sont positifs.

Champ : couples de personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif, dont l'un des conjoints est le plus gros apporteur de ressources du ménage.

Source : DGFiP, exhaustif fiscal 2007, calculs Insee.

Encadré 3 (suite)

Le rapport du revenu d'activité ou de remplacement du principal apporteur de ressources sur celui de son conjoint donne l'amplitude de la différence de revenus entre conjoints. Par exemple, si l'un gagne 20 000 euros annuels et l'autre 30 000 euros, le rapport de leurs revenus sera de 1,5 : leurs revenus sont relativement homogènes. En revanche, si l'un des conjoints gagne 20 000 euros et l'autre 200 000 euros, le rapport sera de 10, révélant une forte différence de revenus.

Le rapport du revenu d'activité ou de remplacement du principal apporteur de ressources à celui de son conjoint est inférieur à 2 pour la moitié des couples considérés. En revanche, ce rapport est inférieur à 2 pour seulement un couple de plus aisés sur dix : au sein des plus aisés, même lorsque les deux conjoints ont des revenus strictement positifs, les différences de revenus sont plus souvent très fortes que modérées (rapport supérieur à 10 dans 34 % des couples).

Pour en savoir plus

Arrondel L., Masson A., Verger D., « Mesurer les préférences individuelles à l'égard du risque », *Économie et Statistique* n° 374-375, Insee, 2004.

Cordier M., Houdré C., Ruiz H., « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *Insee Première* n° 1127, mars 2007.

Evain F., « Le salaire des chefs d'entreprises, moyennes et grandes », *Insee Première* n° 1150, juillet 2007.

Girardot P., Marionnet D., « La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003 », *Insee Références,* France, Portrait Social, édition 2007.

Hourriez J.-M., « Des ménages modestes aux ménages aisés : des sources de revenus différentes », *Insee Première* n° 916, août 2003.

Landais C., « Top Income in France : Booming inequalities? », extrait d'une thèse soutenue en décembre 2008.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., « Sociologie de la bourgeoisie », *éditions La Découverte*, 2000.

Piketty T., « Les hauts revenus en France au 20ème siècle, Inégalités et redistributions, 1901-1998 », Grasset 2001.